



COMMUNIQUÉ DU CONSEIL PROVINCIAL DU 26.01.2016

LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION À L'AGENDA DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL

L'école peut-elle enrayer la radicalisation ? La question a rythmé les débats du conseil provincial du Hainaut ce 26 janvier. Questionnée par le Conseiller Ecolo Marc Guilmin à propos des mesures prises dans l'enseignement provincial pour « *prévenir le radicalisme et promouvoir auprès des jeunes les valeurs démocratiques* », la Députée Annie Taulet a rappelé qu'effectivement les écoles du Hainaut ont pris ce rôle très au sérieux.

Outre les outils pédagogiques fournis par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement provincial s'appuie sur des collaborations avec les zones de police et sur sa proximité avec l'Académie de Police de Jurbise pour aborder, en classe, les questions de violence et de vigilance par rapport aux signes repérables de radicalisation. « *Un projet avec l'Académie se trouve en préparation pour traiter plus spécifiquement de la thématique Amok définissant les comportements criminels et meurtriers* », a annoncé Annie Taulet. Celle-ci a souligné également les initiatives directes des écoles soutenues par la Province. Ainsi en va-t-il de l'Institut paramédical provincial de Mons qui vient d'inviter Ismaël Saidi, auteur de la pièce « *Djihad* », pour une rencontre sans tabou avec les élèves et leurs professeurs ; rencontre dont les résultats ont dépassé toutes les espérances.

La contribution des enseignants est donc largement sollicitée, « *sans stigmatiser les professeurs de religion musulmane* ». Et cette approche préventive, intimement liée à l'éducation à la démocratie, n'est pas un phénomène lié à l'actualité dramatique de ces derniers mois. Si elle figure bien dans les objectifs des cours de l'EPA (l'Encadrement Pédagogique Alternatif qui ne concerne toutefois que 500 élèves soit, 3% de la population scolaire provinciale), elle s'inscrira, plus fondamentalement et durablement, dans le cours de philosophie et de citoyenneté que dispensera le seul enseignement officiel en application du décret du 22 octobre 2015.

Deux poids, deux mesures ?

Ce débat a d'ailleurs été l'occasion pour Annie Taulet de dénoncer un « deux poids, deux mesures » entre les réseaux libre et officiel. *« Dans l' officiel, ce cours de philosophie et de citoyenneté est clairement inscrit dans les grilles horaires, a-t-elle constaté à la tribune du conseil provincial. Ce ne sera pas le cas dans l'enseignement libre qui a convaincu la Ministre que l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté est dispensée à travers tous les cours qu'il organise et qu'il n'y a pas lieu de la prévoir sous la forme d'un cours explicitement présent à l'horaire des élèves. L'argument avancé par l'enseignement libre est particulièrement vexant et choquant puisqu'il laisse entendre que les enseignants de l'officiel ne se préoccupent pas de citoyenneté dans le cadre de leurs cours ».*

Lutter contre le dumping social

Autre thématique d'actualité évoquée en séance du 26 janvier : la lutte contre le dumping social. Interrogé par le Conseiller Jean-Pierre Urbain sur les intentions de la Province à propos de l'insertion d'une charte de lutte contre le dumping social pour encadrer ses marchés publics, le Président du collège provincial a confirmé qu'une initiative sera rapidement prise en la matière.

« La protection des travailleurs et l'équité guident notre réflexion », a en substance exprimé Serge Hustache en rappelant que plus des 50% des investissements publics émanent des communes et provinces. « Lors d'un très prochain conseil provincial sera soumis un projet de texte. Il tiendra compte de la circulaire émise par la Wallonie et se trouvera dans la droite ligne de la philosophie que nous appliquons déjà en inscrivant des clauses sociales dans nos cahiers de charge pour ouvrir nos opportunités de marchés aux entreprises de travail adapté ».